



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1981**

commune (s) : Saint Genis Laval - Oullins

objet : Remplacement de canalisations d'eau potable et renouvellement de branchements - Avenue Georges Clémenceau, de l'avenue du 8 mai à la rue Léon Bourgeois et maillage de l'allée Marie Antoinette - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 6 novembre 2017**Décision n° CP-2017-1981**

commune (s) : Saint Genis Laval - Oullins

objet : **Remplacement de canalisations d'eau potable et renouvellement de branchements - Avenue Georges Clémenceau, de l'avenue du 8 mai à la rue Léon Bourgeois et maillage de l'allée Marie Antoinette - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation du projet

La présente opération est située sur les Communes de Saint Genis Laval et Oullins respectivement sur l'avenue Georges Clémenceau et l'allée Marie Antoinette.

Le linéaire sur l'avenue Georges Clémenceau est de 1 480 mètres en diamètre 250 millimètres.

Le linéaire sur l'allée Marie Antoinette est de 75 mètres en diamètre 100 millimètres.

Ce projet consiste au remplacement de 2 conduites d'eau potable vétustes sur l'avenue Georges Clémenceau par une seule canalisation de 250 millimètres de diamètre et le maillage de l'allée Marie-Antoinette avec l'avenue Georges Clémenceau en diamètre 100 millimètres.

Le changement de conduite implique le transfert ou le remplacement de branchements si nécessaire. Le remplacement de deux conduites par une seule va induire la diminution des coûts d'entretien du réseau ainsi que les risques de fuite.

II - Caractéristiques du marché

Pour réaliser ce projet, une procédure adaptée a été lancée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale à hauteur de 500 heures.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'offre retenue par décision du représentant de l'acheteur le 29 septembre 2017, est celle de l'entreprise RAMPA TP pour un montant de 688 000 € HT.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour le remplacement de canalisations d'eau potable et le renouvellement de branchements sur l'avenue Georges Clemenceau, de l'avenue du 8 mai à la rue Léon Bourgeois, et le maillage de l'allée Marie-Antoinette à Saint Genis Laval et Oullins et tous les actes y afférents avec l'entreprise RAMPA TP, pour un montant de 688 000 € HT.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau Potable, individualisée sur l'opération n° 1P20O5359 par délibération n° 2017-1832 du 6 mars 2017, pour un montant de 2 280 500 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'eau.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'eau - exercice 2018 - compte 2315 - opération n° 1P20O5359, pour un montant de 688 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.